

**GROUPE SCOLAIRE  
FENELON SAINTE MARIE  
REGLEMENT 6<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup> – 4<sup>ème</sup>**

Vous avez souhaité faire vos études au Collège Fénelon. La signature de ce règlement intérieur vous engage personnellement dans toutes les composantes de votre vie scolaire y compris les voyages et les sorties scolaires. Dans la mesure où ce règlement est d'abord le vôtre, tous les articles sont composés à la première personne.

Je suis ici pour acquérir des connaissances et des méthodes de travail. Je sais que ce règlement est un outil, il doit me permettre de préciser mon cadre de vie. Mon objectif est de favoriser mon épanouissement humain, intellectuel et spirituel et celui de mes camarades dans le respect et la confiance de tous les acteurs de la vie scolaire.

### **1 - LE TRAVAIL DANS LA CONFIANCE MUTUELLE**

#### **1) La Confiance :**

- Je sais que je viens à FÉNELON pour travailler. Le Collège n'est ni un club de vacances, ni une garderie.
- Je suis d'accord pour considérer que l'honnêteté est une valeur fondamentale.
- J'établis une relation de confiance mutuelle avec mes professeurs, ils sont là pour m'aider à progresser.
- Je m'engage à ne pratiquer aucune falsification ou tricherie.
- Je m'engage à avoir vis-à-vis de mes camarades et des adultes un comportement correct et respectueux, sans aucune brutalité ni violence physique ou verbale.
- Je m'engage vis-à-vis de la communauté de la classe à assurer les tâches qui me seront confiées (responsabilité du cahier de textes, du tableau, propreté de la classe ...).
- Je sais que je risque une sanction grave qui peut aller jusqu'à l'exclusion immédiate et définitive pour tout manquement à ces principes.

#### **2) Le Travail Quotidien :**

- J'apprends à être toujours exigeant envers moi-même. Compte tenu de mes capacités,

je donne le meilleur de moi-même tous les jours et dès le premier jour.

- Je veille à remettre mes travaux au jour et à l'heure fixés, avec une présentation de qualité.

#### ***\*Le contrat de progrès :***

Mes résultats ou mon attitude ne sont pas satisfaisants. Le contrat de travail signifie que je m'engage à progresser. Mes professeurs m'aident en me fixant des objectifs.

### **3) L'Evaluation:**

- Mon professeur principal est un interlocuteur privilégié. Il me commente mes résultats et m'aide à définir des objectifs prioritaires de travail.
- Je suis évalué par mes professeurs. Je m'engage à communiquer à mes parents mes résultats scolaires à chaque fois qu'un professeur me rend un devoir.
- Je connais l'existence et la signification des sanctions positives ou négatives qui peuvent être prises lors des conseils de classe :

- **Félicitations** : Excellent Travail - Très bonne conduite.
- **Mention Bien** : Bon niveau - Attitude positive
- **Encouragements** : J'ai la volonté de progresser dans l'attitude et le travail, et cela se voit.
- **Avertissement du conseil de classe** : Il sanctionne un comportement inacceptable et/ou un travail largement insuffisant. Cette sanction est prise par le conseil de classe. Le 2<sup>ème</sup> avertissement de ce type peut remettre en question la poursuite de mes études dans l'établissement. Au 3<sup>ème</sup> avertissement, la réinscription dans l'établissement ne sera pas acceptée pour l'année suivante.

### **4) Le Carnet de Correspondance :**

- Je le reçois à la rentrée. Je dois le recouvrir et le mettre à jour.
- J'en prends soin tout au long de l'année.
- Ce carnet permet tous les échanges entre ma famille et l'établissement, mes bulletins de période y sont collés.
- Je dois toujours l'avoir sur moi .
- Toute information doit être signée par mes parents.

## 5) L'agenda de textes :

- C'est un instrument de travail scolaire, au même titre que les cahiers de cours, qui peut être à tout moment vérifié par les professeurs et mes parents : les photos, les posters et le courrier personnel n'y ont aucune place.

## II - LE CADRE DE VIE ET LE RESPECT MUTUEL

### 1) Ponctualité et Assiduité :

- Je sais que la ponctualité est une condition indispensable au bon déroulement du cours.
- Si je suis en **retard**, je dois me présenter au surveillant général et faire signer une autorisation d'entrée en cours. Mes parents doivent signer le talon de retard le soir même.
- Si je suis **absent**, mes parents doivent impérativement prévenir l'établissement avant 9 h 30 pour une absence le matin ou 14 h 30 pour une absence l'après-midi, et signer un billet d'absence dans le carnet de correspondance. A mon retour au collège, je présente ce billet au surveillant général.
- Au moment des vacances scolaires, les départs anticipés et les retours tardifs ne sont pas autorisés.
- Si je suis dispensé d'Education Physique et Sportive, je ne suis pas autorisé à quitter le collège plus tôt ou à arriver plus tard : je vais en permanence ou j'assiste au cours, selon le souhait du professeur d'EPS, en accord avec le surveillant général. Pour les dispenses de longue durée, la décision sera prise par le responsable de niveau.

### **L'ENTREE ET LA SORTIE S'EFFECTUENT PAR LE 47 RUE DE NAPLES.**

- Une fois rentré au Collège, **je ne dois pas sortir de l'établissement sans autorisation écrite de mes parents et accordée par le responsable de division ou le surveillant général. Tout manquement à ce principe entraîne un avertissement.**
- **En cas d'absence prévue d'un professeur**, je ne suis autorisé à rentrer plus tard dans la matinée ou à sortir plus tôt dans l'après-midi, que si un avis a été dicté par un responsable de l'école et signé par

mes parents en page 32/33 du carnet de correspondance.

- **En cas d'absence imprévue d'un professeur**, je peux quitter le collège à 16h (et à 11h30 le mercredi) si mes parents ont signé cette autorisation au dos du carnet de correspondance et rempli la fiche en début d'année.

- A la première sonnerie annonçant la fin de la récréation, je cesse tout jeu et je me mets en rang dans le calme, à l'emplacement prévu pour ma classe.

- Je dois toujours avoir sur moi ma carte scolaire que je dois être en mesure de présenter à l'entrée, à la sortie et au self.

- Si je n'ai pas ma carte, je dois me présenter au surveillant dans le hall qui prévient mes parents que je reste déjeuner au collège (repas facturé aux parents).

En cas de perte, j'en redemande une immédiatement auprès du surveillant général. Cette nouvelle carte coûte 10 euros.

### 2) La Tenue :

- Tous les vêtements doivent être marqués.

- Je dois avoir une tenue vestimentaire correcte, décente et adaptée aux exigences de la vie scolaire : pas de jupes trop courtes, de vêtements ou chaussures déchirés, pas de peercing ni de nombril à l'air, pas de sous vêtements apparents. La tête doit être découverte, les pantalons portés décentement.

- Je garde les tenues vestimentaires « type vacances » pour les week-end.

- Je réserve une tenue de sport complète (chaussures comprises) pour le cours d'E.P.S., je les apporte dans un sac réservé à cet effet.

- Devant la porte, sur le trottoir et dans la rue je suis encore un élève du Collège Fénelon Sainte Marie. Mon comportement doit être correct.

### 3) Les Locaux et le matériel scolaire.:

- Je me déplace en marchant calmement dans les couloirs, les escaliers et les classes. Je m'engage à maintenir dans leur état actuel les locaux. Je veille à la propreté et au bon ordre de ma classe.

- Je sais que toute dégradation devra être réparée.

- Je prends soin des manuels scolaires prêtés pour l'année. Je les couvre.

La caution déposée par mes parents sera encaissée en cas de dégradation ou de perte d'un livre.

#### **4) - Discipline générale :**

- Je ne suis pas autorisé à jouer à la balle ou au ballon avant la première heure de cours ou après la dernière heure de cours ainsi que le mercredi matin avant 9h20. Je peux jouer au ballon uniquement entre 11h30 et 14h. *Tous jeux de ballon à tir tendu sont interdits (football et handball) sauf avec des ballons en mousse.*

- Les ballons doivent être transportés dans un sac.

- Si j'ai un téléphone portable, il doit être éteint et rangé. Toute utilisation de baladeurs divers et appareils photos numériques est interdite dans l'établissement.

- Je ne viens pas à Fénelon en patinette, roller, skate et autres « moyens de transports » individuels.

- Je n'apporte pas d'objets dangereux (cutters, « lasers », pistolets à eau ou à billes, ...) ou sans rapport avec la vie scolaire.

- J'évite d'apporter des objets de valeur ou de l'argent (ceux-ci sont sous ma responsabilité, la Direction du Collège ne saurait en répondre) et j'évite ainsi de tenter autrui.

- Le chewing-gum est interdit dans l'établissement.

- Je sais que fumer dans l'établissement et aux abords, est strictement interdit.

***- Je sais qu'un certain nombre d'actes sont non seulement passibles de sanctions scolaires mais également de sanctions prévues par la loi (vol, utilisation de produits stupéfiants...).***

#### **5)- Sanctions :**

- Des sanctions diverses peuvent être appliquées : devoirs supplémentaires, retenues, travaux d'intérêt collectif, avertissements, exclusion.

- ***L'avertissement pour un fait ponctuel*** est une sanction grave.

Selon la gravité des faits, des sanctions peuvent être prises par différentes instances :

- ***Le conseil d'éducation*** composé de membres de l'établissement, de l'enfant et de ses parents se réunit à la demande du directeur des études. Il vise à faire prendre conscience à l'élève et à ses parents de son comportement et de la nécessité d'un changement radical d'attitude.

- ***Le conseil de discipline*** composé de membres de l'équipe de direction, du responsable de niveau, du professeur principal, d'un représentant des parents d'élève, de deux délégués des élèves, d'un surveillant et de tout autre personne pouvant apporter des éléments d'informations, se réunit à la demande du chef d'établissement pour chaque manquement grave au règlement de l'établissement.

Il donne son avis au Chef d'Etablissement qui décide de la sanction définitive.

***De même que tous les autres membres de la communauté éducative, j'ai pris connaissance de ce règlement et je m'engage à le respecter.***

Date :

Signature de l'élève :

***Nous avons pris connaissance de ce règlement que nous approuvons et de l'engagement de notre enfant à le respecter.***

Date :

Signature des parents :

